

autorités locales n'exercent aucune attribution nouvelle.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je n'ai pas dit qu'elles le faisaient.

L'honorable M. MILLS: Non, et quant à ce qui regarde le district du Yukon, j'ai dit à mon honorable ami que nous nous proposons de légiférer sur ce point. Jusqu'à ce que nous ayons adopté une législation à cet effet, l'administration de cette région est, théoriquement, à tout événement, sous la juridiction des autorités des Territoires du Nord-Ouest.

L'honorable M. SCOTT, *Secrétaire d'Etat*: Je crois que je puis ajouter à ce qui a été dit par le Ministre de la Justice qu'il n'est pas du tout probable que des permis soient accordés maintenant. Je sais qu'il y a environ trois semaines j'ai envoyé un télégramme à M. Richardson déclarant que le désir de ce Gouvernement était qu'aucun permis ne fut donné. Il y a environ dix jours, je reçus un télégramme de ce monsieur me demandant si cela s'appliquait à tous les permis, et même au cas où il ne s'agit que d'un individu désirant avoir pour son usage personnel une petite quantité de boissons enivrantes. Ma réponse fut que cela devait s'appliquer à tous les permis, que le désir de ce Gouvernement, pour le présent du moins, était qu'aucun permis ne devrait être accordé par l'administrateur. Je n'ai aucun doute qu'il se conforme à ce désir.

L'honorable M. PERLEY: Il y a environ dix jours un membre du Gouvernement, qui est maintenant en route pour le Yukon, et M. Victor Dodds, l'un des membres du personnel de l'exécutif là-bas, qui exerçait le pouvoir d'émettre des permis pour les Territoires du Nord-Ouest, l'a accompagné dans le but d'établir et de régler le commerce dans le district du Yukon.

L'honorable M. SCOTT: Naturellement nous n'avons aucun contrôle à l'heure qu'il est jusqu'à ce que nous soyons, par une loi, revêtus du pouvoir nécessaire. Je suppose qu'en vertu de l'autorité attribuée au Gouvernement du Nord-Ouest, celui-ci exerce présentement un contrôle absolu, mais sachant que nous désirions qu'aucun permis ne fut accordé pour le présent, et que l'on avait l'intention de soustraire le district

du Yukon à la juridiction des Territoires du Nord-Ouest, je présume que l'on s'est conformé à notre désir.

L'honorable M. PERLEY: Je crois qu'il est très inconvenant de leur part d'avoir, comme ils l'ont fait, envoyé là-bas un fonctionnaire dans ce but là.

L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la troisième session du huitième Parlement.

L'honorable M. McCALLUM: Je puis assurer la Chambre que je ne la retiendrai que bien peu de temps. Je ne me propose pas de faire un bien long discours, mais avant de parler du discours du Trône, je ferai observer que plusieurs changements se sont opérés dans le personnel de cette Chambre depuis que j'ai eu le plaisir de lui adresser la parole pour la dernière fois. Je vois que nous avons maintenant un nouveau chef dans cette Chambre, dans la personne du ministre de la Justice. Je n'ai aucun doute qu'il s'acquittera de ses devoirs d'une manière satisfaisante pour son parti et, je l'espère, pour le pays et le Sénat. Je le connais depuis bien longtemps et il me fait plaisir de le voir siéger ici. Je suis très heureux de ce qu'il agisse comme principal interprète du Gouvernement et occupe dans cette Chambre le poste qu'il remplit aujourd'hui.

Mais nous traversons un âge d'amélioration, de progrès. L'opinion de l'honorable ministre n'a pas toujours été très favorable, je dois le dire, au Sénat, mais j'espère qu'aujourd'hui il se trouve bien ici. Je pourrais citer quelques discours prononcés autrefois par mon honorable ami pour démontrer combien les choses changent avec le temps et que, ce que nous disons aujourd'hui peut être cité bien des années après. J'ai maintenant en main le volume des Débats des Communes pour l'année 1875.

Parlant dans la Chambre des Communes au sujet de la constitution du Sénat et des classes que l'on devait tout probablement trouver représentées dans la Chambre haute, mon honorable ami disait:—